

Marseille, le 23 janvier 2017

L'actualité sur les épisodes de particules

23 janvier 2017 : Point sur l'épisode de pollution aux particules fines en France

Depuis mercredi dernier, la France métropolitaine se trouve sous influence d'une situation météorologique favorisant le développement d'un épisode de pollution aux particules important. Les conditions anticycloniques sèches et froides limitent la dispersion des polluants et engendrent un surcroît d'émissions notamment dû au chauffage résidentiel. Aujourd'hui, les concentrations en particules se maintiennent à des niveaux élevés à très élevés sur toutes les régions de la moitié nord du pays et sur Auvergne-Rhône-Alpes et la Nouvelle Aquitaine où les dépassements du seuil d'information et recommandation et du seuil d'alerte devraient être importants.

Qu'en est-il en région PACA ?

Des niveaux assez élevés, engendrant une qualité de l'air médiocre, sont attendus en région Provence-Alpes Côte d'Azur dans la vallée du Rhône notamment. Cependant, les précipitations présentes et la prévision de l'apparition du Mistral devraient entraîner une meilleure dispersion de la pollution dans la région alors que l'épisode devrait persister dans le nord du pays avec le maintien de conditions météorologiques anticycloniques froides.

Nouvelles mesures gouvernementales pour lutter contre les pics de pollution

Dans une instruction du 5 janvier 2017 et en réaction aux sévères épisodes de pollution enregistrés en décembre dernier, la ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, demande aux préfets la mise en œuvre de l'arrêté interministériel du 7 avril 2016(modifié par l'arrêté du 26/08/2016) dans les plus brefs délais et au plus tard le 7 avril 2017.

Anticiper davantage les épisodes persistants à l'ozone et aux particules (PM10)

Des mesures contraignantes pourront être déclenchées en cas d'épisode persistant : on parlera d'un épisode persistant dès lors qu'un dépassement du seuil d'information et de recommandations sera prévu pour le jour même et le lendemain.

Les mesures préfectorales engagées seront maintenues tant que les conditions météorologiques restent défavorables à la dispersion des polluants, même si les niveaux passent transitoirement en dessous des seuils réglementaires.

En région PACA , si les épisodes de pollution par les particules sont moins intenses qu'à Paris, les épisodes persistants se produisent plusieurs fois par an ,également l'été avec une météorologie favorable à la pollution par l'ozone.

Associer davantage les collectivités territoriales

Les mesures d'urgence seront prises après consultation d'un comité associant les collectivités territoriales. Les décisions s'appuieront sur l'expertise de l'association régionale agréée de surveillance de la qualité de l'air.

Restriction de circulation basées sur les certificats de la qualité de l'air

Le dispositif des certificats de qualité de l'air "Crit'Air" permet d'identifier les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes : il est opérationnel depuis le 1er juillet 2016. On parlera de **circulation différenciée** pour qualifier les restrictions de circulation basées sur ces certificats : la circulation différenciée est jugée plus efficace et moins pénalisante que la circulation alternée.

Réduire les émissions polluantes

Les restrictions de circulation à mettre en place devront permettre de réduire, dans les situations les plus sévères de pollution, d'au moins 50% les émissions liées au trafic routier.

Les industriels seront également concernés par ces mesures d'urgence : baisse des valeurs limites d'émissions, réduction de certaines activités, utilisation de combustible moins polluants ...autant de mesures visant à réduire les émissions des activités polluantes.

Que faire lors d'un épisode de pollution par les particules ?

Recommandations sanitaires

- Limitez l'exposition aux produits irritants (tabac, solvants, peintures, chauffage au bois),
- Maintenez les pratiques habituelles d'aération et de ventilation,
- En cas de symptômes et de gêne inhabituelle, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin.

Comment être informé lors d'un épisode de pollution ?

C'est simple, rendez-vous sur www.airpaca.org, rubrique « Abonnement newsletter » (en pied de page) et choisissez de recevoir dans votre messagerie : les épisodes de pollution, le bulletin quotidien, le bulletin hebdo de l'air.

Où trouver les prévisions de la qualité de l'air ?

Consultez les prévisions régionales pour aujourd'hui, demain et après-demain sur www.airpaca.org, ou l'air de votre commune dans la rubrique dédiée.

Contact Presse : Dominique Robin – 04 91 32 38 00 dominique.robin@airpaca.org